

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 D 00092

Numéro SIREN : 324 262 807

Nom ou dénomination : Maîtres Thierry AIMEDIEU et Thomas DESTRE Notaires Associés

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 17342

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/17342

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : Maîtres Thierry AIMEDIEU et Thomas DESTRE Notaires Associés

Forme juridique : Société civile professionnelle

N° SIREN : 324 262 807

N° gestion : 1982 D 00092



In Extenso

In Extenso Provence
Arteparc de Bachasson Bât D
rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

Tél. : +33 (0)4 42 95 87 00
Fax : +33 (0)4 42 95 19 79
www.inextenso.fr

MAITRES THIERRY AIMEDIEU ET THOMAS DESTRE NOTAIRES ASSOCIES

Société civile professionnelle de notaires

45, Rue Saint Suffren
13006 MARSEILLE

**Rapport du commissaire à la transformation sur
la transformation de la société MAITRES
THIERRY AIMEDIEU ET THOMAS DESTRE
NOTAIRES ASSOCIES, société civile
professionnelle de notaires, en société par actions
simplifiée**



**MAITRE THIERRY AIMEDIEU ET THOMAS DESTRE
NOTAIRES ASSOCIES**

Société civile professionnelle de notaires

45, Rue Saint Suffren
13006 MARSEILLE

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société
MAITRES THIERRY AIMEDIEU ET THOMAS DESTRE
NOTAIRES ASSOCIES
société civile professionnelle de notaires, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 24 février 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



In Extenso

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Vitrolles, le 30 juillet 2020
Le commissaire à la transformation
IN EXTENSO PROVENCE

Laurent ROSSI

